



Assemblée générale

Distr. générale
13 janvier 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 112 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Haile Selassie **Getachew** (Éthiopie)

I. Introduction

1. À sa 19^e séance plénière, le 20 septembre 2002, l'Assemblée générale, sur la recommandation de son bureau, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-septième session le point intitulé « Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 » et de le renvoyer à la Cinquième Commission.

2. La Cinquième Commission a examiné la question à ses 7^e, 12^e, 13^e, 15^e à 18^e, 20^e, 24^e à 33^e, 35^e, 37^e et 38 séances, les 14, 21, 22, 24, 25, 28 et 29 octobre, les 4, 11, 12, 18, 21 et 27 novembre et les 3, 6, 9 à 13 et 16 décembre 2002. Les déclarations et observations formulées au cours de l'examen de la question par la Commission sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (A/C.5/57/SR.7, 12, 13, 15 à 18, 20, 24 à 33, 35, 37 et 38).

3. Conformément aux critères régissant l'utilisation du fonds de réserve qui figurent en annexe à la résolution 42/211 de l'Assemblée générale en date 21 décembre 1987, la Cinquième Commission a examiné à sa 37^e séance, le 13 décembre 2002, un état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées auxquelles s'appliquaient les critères d'utilisation du fonds de réserve (A/C.5/57/33). Le montant total indiqué dans l'état récapitulatif était inférieur au solde du fonds de réserve. La Commission a donc approuvé les crédits demandés aux chapitres correspondants du budget-programme.

4. À la section II du présent rapport sont récapitulées les recommandations que la Cinquième Commission a formulées à la présente session concernant les prévisions révisées présentées par le Secrétaire général et les incidences sur le budget-programme des résolutions que l'Assemblée avait adoptées sur la recommandation de ses grandes commissions ou après avoir examiné des questions en séance plénière.



5. À la section III, sont récapitulés les sujets particuliers que la Cinquième Commission a examinés et à propos desquels elle a adopté des décisions qu'elle souhaite recommander à l'Assemblée générale.

6. Les recommandations de la Cinquième Commission sont reproduites dans la section IV.

II. Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003

7. Dans ses résolutions 56/254 A et B du 24 décembre 2001, l'Assemblée générale avait ouvert des crédits budgétaires pour l'exercice biennal 2002-2003 d'un montant total de 2 625 178 700 dollars et approuvé des prévisions de recettes d'un montant total de 404 295 400 dollars. Dans ses résolutions 56/274 B et 56/286 du 27 juin 2002, elle a approuvé des crédits supplémentaires, portant ainsi le montant des crédits ouverts à 2 699 267 800 dollars et le montant des prévisions de recettes à 410 036 100 dollars.

8. Les recommandations formulées par la Cinquième Commission à la présente session de l'Assemblée générale en ce qui concerne les prévisions révisées présentées par le Secrétaire général ainsi que les incidences sur le budget-programme des résolutions adoptées par l'Assemblée à propos de questions examinées par d'autres grandes commissions ou en séance plénière entraînent une augmentation nette de 191 550 900 dollars du montant des crédits ouverts et une augmentation nette de 4 393 500 dollars du montant des prévisions de recettes.

9. Les prévisions révisées de dépenses et de recettes qui ont été approuvées par la Cinquième Commission, ainsi que les incidences financières des résolutions qui ont été recommandées par d'autres grandes commissions et approuvées ultérieurement par l'Assemblée générale, sont récapitulées dans le tableau ci-après, par chapitres des dépenses et des recettes :

(En dollars des États-Unis)

<i>Chapitre</i>	<i>Crédits ouverts par les résolutions 56/254 A, 56/274 B et 56/286</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant révisé</i>
A. Chapitres des dépenses			
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	49 365 800		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/57/616, A/57/7/Add.16, A/C.5/57/SR.38)		1 263 000	
Total	49 365 800	1 263 000	50 628 800
2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	449 775 300		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/57/616, A/57/7/Add.16, A/C.5/57/SR.38)		20 817 600	
Total	449 775 300	20 817 600	470 592 900

<i>Chapitre</i>	<i>Crédits ouverts par les résolutions 56/254 A, 56/274 B et 56/286</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant révisé</i>
3. Affaires politiques	165 579 400		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/57/616, A/57/7/Add.16, A/C.5/57/SR.38)		73 992 700	
b) La situation en Amérique centrale : moyens d'établir une paix ferme et durable et progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement (A/C.5/57/28, A/57/7/Add.20, A/C.5/57/SR.37)		182 900	
c) Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala : incidences sur le budget-programme du projet de résolution (A/C.5/57/30, A/57/7/Add.21, A/C.5/57/SR.37)		11 631 400	
d) La situation des droits de l'homme au Myanmar (A/C.5/57/27, A/57/7/Add.23, A/C.5/57/SR.37)		163 900	
Total	165 579 400	85 970 900	251 550 300
4. Désarmement	15 432 300		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/57/616, A/57/7/Add.16, A/C.5/57/SR.38)		388 800	
Total	15 432 300	388 800	15 821 100
5. Opérations de maintien de la paix	73 600 700		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/57/616, A/57/7/Add.16, A/C.5/57/SR.38)		4 599 400	
Total	73 600 700	4 599 400	78 200 100
6. Utilisations pacifiques de l'espace	4 044 800		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/57/616, A/57/7/Add.16, A/C.5/57/SR.38)		270 500	
Total	4 044 800	270 500	4 315 300
7. Cour internationale de Justice	23 837 300		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/57/616, A/57/7/Add.16, A/C.5/57/SR.38)		2 478 600	
Total	23 837 300	2 478 600	26 315 900
8. Affaires juridiques	35 265 800		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/57/616, A/57/7/Add.16, A/C.5/57/SR.38)		488 700	
Total	35 265 800	488 700	35 754 500

<i>Chapitre</i>	<i>Crédits ouverts par les résolutions 56/254 A, 56/274 B et 56/286</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant révisé</i>
9. Affaires économiques et sociales	121 043 400		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/57/616, A/57/7/Add.16, A/C.5/57/SR.38)		1 946 700	
b) Activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (A/C.5/57/24, A/57/7/Add.18, A/C.5/57/SR.37)		250 000	
c) Instance permanente sur les questions autochtones (A/C.5/57/26, A/57/7/Add.19, A/C.5/57/SR.37)		316 600	
d) Assurer un appui efficace en matière de secrétariat, pour un suivi soutenu des résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement (A/C.5/57/32, A/57/7/Add.24, A/C.5/57/SR.37)		95 500	
Total	121 043 400	2 608 800	123 652 200
9A. Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés	3 055 600		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/57/616, A/57/7/Add.16, A/C.5/57/SR.38)		43 900	
Total	3 055 600	43 900	3 099 500
10. Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement	5 932 700		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/57/616, A/57/7/Add.16, A/C.5/57/SR.38)		119 600	
Total	5 932 700	119 600	6 052 300
11A. Commerce et développement	84 858 400		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/57/616, A/57/7/Add.16, A/C.5/57/SR.38)		6 437 400	
Total	84 858 400	6 437 400	91 295 800
11B. Centre du commerce international CNUCED/OMC	18 022 600		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/57/616, A/57/7/Add.16, A/C.5/57/SR.38)		1 351 300	
Total	18 022 600	1 351 300	19 373 900
12. Environnement	7 660 200		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/57/616, A/57/7/Add.16, A/C.5/57/SR.38)		694 900	
Total	7 660 200	694 900	8 355 100

<i>Chapitre</i>	<i>Crédits ouverts par les résolutions 56/254 A, 56/274 B et 56/286</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant révisé</i>
13. Établissements humains	11 541 800		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/57/616, A/57/7/Add.16, A/C.5/57/SR.38)		1 252 400	
Total	11 541 800	1 252 400	12 794 200
14. Prévention du crime et justice pénale	5 733 800		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget- programme (A/57/616, A/57/7/Add.16, A/C.5/57/SR.38)		375 100	
b) Renforcement du Service de prévention du terrorisme du Secrétariat (A/57/152 et Corr.1, A/57/152/Add.1 et Corr.1 et 2, A/57/152/Add.2, A/57/7/Add.13, A/C.5/57/SR.38)		230 900	
Total	5 733 800	606 000	6 339 800
15. Contrôle international des drogues	15 289 100		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/57/616, A/57/7/Add.16, A/C.5/57/SR.38)		1 004 600	
Total	15 289 100	1 004 600	16 293 700
16. Développement économique et social en Afrique	80 845 700		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/57/616, A/57/7/Add.16, A/C.5/57/SR.38)		3 020 200	
Total	80 845 700	3 020 200	83 865 900
17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	53 396 200		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/57/616, A/57/7/Add.16, A/C.5/57/SR.38)		5 425 100	
Total	53 396 200	5 425 100	58 821 300
18. Développement économique en Europe	40 605 900		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/57/616, A/57/7/Add.16, A/C.5/57/SR.38)		3 192 900	
Total	40 605 900	3 192 900	43 798 800
19. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	69 399 400		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/57/616, A/57/7/Add.16, A/C.5/57/SR.38)		3 811 100	
Total	69 399 400	3 811 100	73 210 500

<i>Chapitre</i>	<i>Crédits ouverts par les résolutions 56/254 A, 56/274 B et 56/286</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant révisé</i>
20. Développement économique et social en Asie occidentale	50 140 200		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/57/616, A/57/7/Add.16, A/C.5/57/SR.38)		(297 400)	
Total	50 140 200	(297 400)	49 842 800
21. Programme ordinaire de coopération technique	42 749 600		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/57/616, A/57/7/Add.16, A/C.5/57/SR.38)		121 900	
Total	42 749 600	121 900	42 871 500
22. Droits de l'homme	44 727 100		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/57/616, A/57/7/Add.16, A/C.5/57/SR.38)		2 804 500	
b) Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2002 (A/C.5/57/13 et Corr.1, A/57/7/Add.12, A/C.5/57/SR.37)		44 700	
Total	44 727 100	2 849 200	47 576 300
23. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	42 890 400		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/57/616, A/57/7/Add.16, A/C.5/57/SR.38)		3 065 600	
Total	42 890 400	3 065 600	45 956 000
24. Réfugiés de Palestine	24 828 400		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/57/616, A/57/7/Add.16, A/C.5/57/SR.38)		3 450 300	
Total	24 828 400	3 450 300	28 278 700
25. Aide humanitaire	20 011 600		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/57/616, A/57/7/Add.16, A/C.5/57/SR.38)		565 800	
Total	20 011 600	565 800	20 577 400
26. Information	144 719 200		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/57/616, A/57/7/Add.16, A/C.5/57/SR.38)		2 388 400	
Total	144 719 200	2 388 400	147 107 600

<i>Chapitre</i>	<i>Crédits ouverts par les résolutions 56/254 A, 56/274 B et 56/286</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant révisé</i>
27. Gestion et services centraux d'appui	440 883 600		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/57/616, A/57/7/Add.16, A/C.5/57/SR.38)		10 276 600	
b) Assurer un appui efficace en matière de secrétariat, pour un suivi soutenu des résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement (A/C.5/57/32, A/57/7/Add.24, A/C.5/57/SR.37)		85 700	
c) Instance permanente sur les questions autochtones (A/C.5/57/26, A/57/7/Add.19, A/C.5/57/SR.37)		96 200	
Total	440 883 600	10 458 500	451 342 100
28. Contrôle interne	20 296 900		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/57/616, A/57/7/Add.16, A/C.5/57/SR.38)		649 700	
Total	20 296 900	649 700	20 946 600
29. Activités administratives financées en commun	8 436 600		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/57/616, A/57/7/Add.16, A/C.5/57/SR.38)		323 000	
Total	8 436 600	323 000	8 759 600
30. Dépenses spéciales	70 987 500		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/57/616, A/57/7/Add.16, A/C.5/57/SR.38)		6 098 100	
Total	70 987 500	6 098 100	77 085 600
31. Dépenses d'équipement	87 254 500		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/57/616, A/57/7/Add.16, A/C.5/57/SR.38)		1 086 600	
Total	87 254 500	1 086 600	88 341 100
32. Contributions du personnel	353 991 000		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/57/616, A/57/7/Add.16, A/C.5/57/SR.38)		13 359 300	
b) La situation des droits de l'homme au Myanmar (A/C.5/57/27, A/57/7/Add.23, A/C.5/57/SR.37)		65 200	
c) Renforcement du Service de prévention du terrorisme du Secrétariat (A/57/152 et Corr.1, A/57/152/Add.1 et Corr.1 et 2, A/57/152/Add.2, A/57/7/Add.13, A/C.5/57/SR.37)		55 600	
d) Instance permanente sur les questions autochtones (A/C.5/57/26, A/57/7/Add.19, A/C.5/57/SR.37)		43 000	

<i>Chapitre</i>	<i>Crédits ouverts par les résolutions 56/254 A, 56/274 B et 56/286</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant révisé</i>
e) Assurer un appui efficace en matière de secrétariat, pour un suivi soutenu des résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement (A/C.5/57/32, A/57/7/Add.24, A/C.5/57/SR.37)		22 000	
f) La situation en Amérique centrale : moyens d'établir une paix ferme et durable et progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement (A/C.5/57/28, A/57/7/Add.20, A/C.5/57/SR.37)		41 400	
g) Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala, incidences sur le budget-programme du projet de résolution (A/C.5/57/30, A/57/7/Add.21, A/C.5/57/SR.37)		1 359 000	
Total	353 991 000	14 945 500	368 936 500
33. Compte pour le développement	13 065 000		
Total	13 065 000	–	13 065 000
Total général, prévisions de dépenses (montant brut)	2 699 267 800	191 550 900	2 890 818 700
B. Chapitres des recettes			
1. Recettes provenant des contributions du personnel	358 278 500		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/57/616, A/57/7/Add.16, A/C.5/57/SR.38)		13 183 400	
b) La situation des droits de l'homme au Myanmar (A/C.5/57/27, A/57/7/Add.23, A/C.5/57/SR.37)		65 200	
c) Renforcement du Service de prévention du terrorisme du Secrétariat (A/57/152 et Corr.1, A/57/152/Add.1 et Corr.1 et 2, A/57/152/Add.2, A/57/7/Add.13, A/C.5/57/SR.37)		55 600	
d) Instance permanente sur les questions autochtones (A/C.5/57/26, A/57/7/Add.19, A/C.5/57/SR.37)		43 000	
e) La situation en Amérique centrale : moyens d'établir une paix ferme et durable et progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement (A/C.5/57/28, A/57/7/Add.20, A/C.5/57/SR.37)		41 400	
f) Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala, incidences sur le budget-programme du projet de résolution (A/C.5/57/30, A/57/7/Add.21, A/C.5/57/SR.37)		1 359 000	

<i>Chapitre</i>	<i>Crédits ouverts par les résolutions 56/254 A, 56/274 B et 56/286</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant révisé</i>
g) Assurer un appui efficace en matière de secrétariat, pour un suivi soutenu des résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement (A/C.5/57/32, A/57/7/Add.24, A/C.5/57/SR.37)		22 000	
Total	358 278 500	14 769 600	373 048 100
2. Recettes générales	47 283 200		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/57/616, A/57/7/Add.16, A/C.5/57/SR.38)		(5 330 000)	
Total	47 283 200	(5 330 000)	41 953 200
3. Services destinés au public	4 474 400		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/57/616, A/57/7/Add.16, A/C.5/57/SR.38)		(5 046 100)	
Total	4 474 400	(5 046 100)	(571 700)
Total général, chapitres des recettes	410 036 100	4 393 500	414 429 600

10. À sa 37e séance, le 13 décembre, la Commission a examiné les prévisions révisées de dépenses et de recettes qu'elle devait recommander à l'Assemblée générale d'approuver pour l'exercice biennal 2002-2003, ainsi que le financement des dépenses de l'année 2003. La Commission a pris les décisions ci-après :

a) La Commission a approuvé le montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2002-2003 (voir par. 80, projet de résolution II A);

b) La Commission a approuvé le montant révisé des prévisions de recettes pour l'exercice biennal 2002-2003 (voir par. 80, projet de résolution II B);

c) La Commission a approuvé le projet de résolution relatif au financement des dépenses de l'année 2003 (voir par. 80, projet de résolution II C).

III. Examen des sujets particuliers

Mesures prévues pour accroître la part du budget ordinaire dans le financement de l'Office des Nations Unies à Nairobi

11. La Commission a examiné cette question à ses 12e, 13e et 28e séances, les 21, 22 et 27 octobre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général à ce sujet (A/57/362) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/57/7/Add.3, sect. A).

12. À la 28e séance, le 27 novembre, le Président de la Commission a présenté un projet de résolution intitulé « Mesures prévues pour accroître la part du budget ordinaire dans le financement de l'Office des Nations Unies à Nairobi » (A/C.5/57/L.23), qui avait fait l'objet de consultations officielles coordonnées par

le représentant du Portugal. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix (voir par. 80, projet de résolution I, sect. I).

Plan-cadre d'équipement

13. La Commission a examiné cette question à ses 16e, 17e, 18e, 29e et 37e séances, les 25, 28 et 29 octobre et les 3 et 13 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général à ce sujet (A/57/285) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/57/7/Add.4).

14. À la 29e séance, le 3 décembre, le représentant de la Belgique, Vice-Président de la Commission, a présenté un projet de résolution intitulé « Plan-cadre d'équipement » (A/C.5/57/L.29). À sa 37e séance, le 13 décembre, la Commission a adopté le projet de résolution, sans le mettre aux voix (voir par. 80, projet de résolution I, sect. II).

Prévisions de dépenses relatives aux questions dont le Conseil de sécurité est saisi

15. La Commission a examiné cette question à ses 29e, 30e et 38e séances, les 3, 6 et 16 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général à ce sujet (A/C.5/57/23) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/57/7/Add.17).

16. À la 38e séance, le 16 décembre, le Président de la Commission a présenté un projet de résolution intitulé « Prévisions de dépenses relatives aux questions dont le Conseil de sécurité est saisi » (A/C.5/57/L.43), qui avait fait l'objet de consultations officieuses coordonnées par le représentant de l'Égypte. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution, sans le mettre aux voix (voir par. 80, projet de résolution I, sect. III).

Renforcement du Service de prévention du terrorisme du Secrétariat

17. La Commission a examiné cette question à ses 20e et 37e séances, les 4 novembre et 13 décembre. Elle était saisie des rapports du Secrétaire général à ce sujet (A/57/152 et Corr.1, A/57/152/Add.1 et Corr.1 et 2 et A/57/152/Add.2), ainsi que du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/57/7/Add.13).

18. À la 37e séance, le 13 décembre, le Président de la Commission a présenté un projet de résolution intitulé « Renforcement du Service de prévention du terrorisme du Secrétariat » (A/C.5/57/L.47), qui avait fait l'objet de consultations officieuses coordonnées par le représentant de la Nouvelle-Zélande. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution, sans le mettre aux voix (voir par. 80, projet de résolution I, sect. IV).

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

19. La Commission a examiné cette question à ses 26e, 28e, 30e, 33e et 38e séances, les 18 et 27 novembre et les 6, 11 et 16 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général à ce sujet (A/57/479) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/57/7/Add.15).

20. À la 30e séance, le 6 décembre, le représentant du Venezuela, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, a présenté un projet de résolution intitulé « Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche » (A/C.5/57/L.38), libellé comme suit :

« *L'Assemblée générale,*

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires,

1. *Note* que l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche n'a pas bénéficié pour ses loyers ni pour les charges connexes des mêmes conditions que d'autres organismes affiliés à l'Organisation des Nations Unies, tels l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement et l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social;

2. *Décide* que les services généraux de l'Organisation chargés de l'administration, du personnel et des finances seront utilisés par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche à des conditions qui seront déterminées d'un commun accord par le Secrétaire général et le Directeur exécutif de l'Institut;

3. *Décide également* que les locaux occupés par l'Institut lui seront fournis par l'Organisation sans qu'il ait à acquitter de frais de location ni d'entretien, et qu'un montant de 305 400 dollars par exercice biennal sera inscrit au budget à cette fin à partir de l'exercice 2004-2005;

4. *Décide en outre* que la dette de 310 974 dollars représentant les frais de location et d'entretien dus par l'Institut sera prise en charge par l'Organisation dans son budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005;

5. *Décide* de modifier le paragraphe 13 de l'article VIII du Statut de l'Institut comme il est proposé dans l'état présenté par le Secrétaire général. »

21. À la 33e séance, le 11 décembre, l'auteur du projet de résolution A/C.5/57/L.38 a révisé le paragraphe 3 comme suit :

« 3. *Décide également* que les locaux occupés par l'Institut lui seront fournis par l'Organisation sans qu'il ait à payer de loyer ni de charges, et qu'un montant de 305 400 dollars par exercice biennal sera inscrit au budget à cette fin à partir de l'exercice 2004-2005; ».

Le projet de résolution révisé a été publié sous la cote A/C.5/57/L.38/Rev.1.

22. À la 38e séance, le 16 décembre, le Vice-Président de la Commission a présenté, à l'issue des consultations officieuses, un projet de résolution intitulé « Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche » (A/C.5/57/L.50). À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/57/L.50, sans le mettre aux voix (voir par. 80, projet de résolution I, sect. V).

23. Le projet de résolution A/C.5/57/L.50 ayant été adopté, l'auteur du projet de résolution A/C.5/57/L.38/Rev.1 a retiré ce dernier.

Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003

24. La Commission a examiné cette question à ses 29e, 30e et 38e séances, les 3, 6 et 16 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général à ce sujet (A/57/616) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/57/7/Add.16).

25. À la 38e séance, le 16 décembre, le Président de la Commission a présenté un projet de résolution intitulé « Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice 2002-2003 » (A/C.5/57/L.48), qui avait fait l'objet de consultations officieuses coordonnées par le représentant du Portugal. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix (voir par. 80, projet de résolution I, sect. VI).

Fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées

26. La Commission a examiné cette question à sa 38e séance, le 16 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général à ce sujet (A/C.5/57/33). Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été présenté oralement par le Président du Comité (voir A/C.5/57/SR.38).

27. À la même séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale d'ouvrir les crédits demandés par le Secrétaire général dans son rapport et de noter qu'il resterait dans le fonds de réserve un solde de 31 200 dollars (voir par. 80, projet de résolution I, sect. VII).

Construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba

28. La Commission a examiné cette question à ses 7e et 15e séances, les 14 et 24 octobre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général à ce sujet (A/57/322). Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été présenté oralement par le Président du Comité (voir A/C.5/57/SR.7).

29. À la 15e séance, le 24 octobre, le Président de la Commission a présenté un projet de décision intitulé « Construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba » (A/C.5/57/L.8). À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision, sans le mettre aux voix (voir par. 81, projet de décision I).

Vidéoconférence à l'Organisation des Nations Unies

30. La Commission a examiné cette question à ses 7e et 15e séances, les 14 et 24 octobre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général à ce sujet (A/57/339 et Corr.1). Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été présenté oralement par le Président du Comité (voir A/C.5/57/SR.7).

31. À la 15e séance, le 24 octobre, le Président de la Commission a présenté un projet de décision intitulé « Vidéoconférence à l'Organisation des Nations Unies » (A/C.5/57/L.10). À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision, sans le mettre aux voix (voir par. 81, projet de décision II).

Arrangements budgétaires et financiers décentralisés pour les services centraux

32. La Commission a examiné cette question à ses 12e, 13e et 15e séances, les 21, 22 et 24 octobre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général à ce sujet (A/57/348) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/57/7/Add.3, sect. E).

33. À la 15e séance, le 24 octobre, le Président de la Commission a présenté un projet de décision intitulé « Arrangements budgétaires et financiers décentralisés pour les services centraux » (A/C.5/57/L.11). À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision, sans le mettre aux voix (voir par. 81, projet de décision III).

Fourniture de services consultatifs

34. La Commission a examiné cette question à ses 12e, 13e et 15e séances, les 21, 22 et 24 octobre. À sa 12e séance, le 21 octobre, elle était saisie du rapport du Secrétaire général à ce sujet (A/57/363) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/57/7/Add.3, sect. D).

35. À la 15e séance, le 24 octobre, le Président de la Commission a présenté un projet de décision intitulé « Fourniture de services consultatifs » (A/C.5/57/L.12). À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision, sans le mettre aux voix (voir par. 81, projet de décision IV).

Évolution des ressources extrabudgétaires de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et incidences sur la capacité de la Commission d'exécuter son programme de travail

36. La Commission a examiné cette question à ses 13e et 15e séances, les 22 et 24 octobre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général à ce sujet (A/57/364) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/57/7/Add.3, sect. C).

37. À la 15e séance, le 24 octobre, le Président de la Commission a présenté un projet de décision intitulé « Évolution des ressources extrabudgétaires de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et incidences sur la capacité de la Commission d'exécuter son programme de travail » (A/C.5/57/L.13). À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision, sans le mettre aux voix (voir par. 81, projet de décision V).

Coopération entre les départements du Siège et les commissions régionales

38. La Commission a examiné cette question à ses 12e, 13e et 28e séances, les 21 et 22 octobre et le 27 novembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur cette question (A/57/361) ainsi que du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/57/7/Add.3, sect. F).

39. À la 28e séance, le 27 novembre, le Président de la Commission a présenté un projet de décision intitulé « Coopération entre les départements du Siège et les commissions régionales » (A/C.5/57/L.15). À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision, sans le mettre aux voix (voir par. 81, projet de décision VI).

Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux

40. La Commission a examiné cette question à ses 20e et 28e séances, les 4 et 27 novembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général à ce sujet (A/57/133) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/57/7/Add.6).

41. À la 28e séance, le 27 novembre, le Président de la Commission a présenté un projet de décision intitulé « Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux » (A/C.5/57/L.16). À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision, sans le mettre aux voix (voir par. 81, projet de décision VII).

Mesures de sécurité interinstitutions : organisation générale des responsabilités dans le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies sur le terrain

42. La Commission a examiné cette question à ses 20e et 28e séances, les 4 et 27 novembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général à ce sujet (A/57/365) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/57/7/Add.11).

43. À la 28e séance, le 27 novembre, le Président de la Commission a présenté un projet de décision intitulé « Mesures de sécurité interinstitutions : organisation générale des responsabilités dans le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies sur le terrain » (A/C.5/57/L.17). À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision, sans le mettre aux voix (voir par. 81, projet de décision VIII).

Transformation en postes permanents de certains des postes temporaires financés au titre du chapitre 2 du budget-programme

44. La Commission a examiné cette question à ses 24e, 25e et 28e séances, les 11, 12 et 27 novembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général à ce sujet (A/57/473) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/57/7/Add.14, sect. I).

45. À la 28e séance, le 27 novembre, le Président de la Commission a présenté un projet de décision intitulé « Transformation en postes permanents de certains des postes temporaires financés au titre du chapitre 2 du budget-programme » (A/C.5/57/L.19, projet de décision I). À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision, sans le mettre aux voix (voir par. 81, projet de décision IX).

Cas où les titulaires d'un poste sont rémunérés à une classe autre que celle qui a été prévue dans le budget

46. La Commission a examiné cette question à ses 24e, 25e et 28e séances, les 11, 12 et 27 novembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général à ce sujet (A/57/466) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/57/7/Add.14, sect. II).

47. À la 28e séance, le 27 novembre, le Président de la Commission a présenté un projet de décision intitulé « Cas où les titulaires d'un poste sont rémunérés à une classe autre que celle qui a été prévue dans le budget » (A/C.5/57/L.19, projet de

décision II). À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision, sans le mettre aux voix (voir par. 81, projet de décision X).

Présentation du montant estimatif des contributions du personnel

48. La Commission a examiné cette question à ses 24e, 25e et 28e séances, les 11, 12 et 27 novembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général à ce sujet (A/57/464) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/57/7/Add.14, sect. III).

49. À la 28e séance, le 27 novembre, le Président de la Commission a présenté un projet de décision intitulé « Présentation du montant estimatif des contributions du personnel » (A/C.5/57/L.19, projet de décision III). À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision, sans le mettre aux voix (voir par. 81, projet de décision XI).

Compte pour le développement

50. La Commission a examiné cette question à ses 20e et 28e séances, les 4 et 27 novembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général à ce sujet (A/57/360) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/57/7/Add.5).

51. À la 28e séance, le 27 novembre, le Président de la Commission a présenté un projet de décision intitulé « Compte pour le développement » (A/C.5/57/L.20), qui avait fait l'objet de consultations officieuses coordonnées par le représentant de l'Éthiopie, Rapporteur de la Commission. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision, sans le mettre aux voix (voir par. 81, projet de décision XII).

Bilan de l'application des dispositions administratives révisées concernant le Centre du commerce international CNUCED/OMC approuvées par l'Assemblée générale dans sa décision 53/411 B

52. La Commission a examiné cette question à ses 20e et 28e séances, les 4 et 27 novembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général à ce sujet (A/C.5/57/14) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/57/7/Add.10).

53. À la 28e séance, le 27 novembre, le Président de la Commission a présenté un projet de résolution intitulé « Bilan de l'application des dispositions administratives révisées concernant le Centre du commerce international CNUCED/OMC approuvées par l'Assemblée générale dans sa décision 53/411 B » (A/C.5/57/L.21), qui avait fait l'objet de consultations officieuses coordonnées par le représentant de l'Éthiopie, Rapporteur de la Commission. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision, sans le mettre aux voix (voir par. 81, projet de décision XII).

Projet de révision du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies

54. La Commission a examiné cette question à ses 27e, 28e et 37e séances, les 18 et 27 novembre et le 13 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général à ce sujet (A/57/396). Le rapport du Comité consultatif pour les questions

administratives et budgétaires a été présenté oralement par le Président du Comité (voir A/C.5/57/SR.26).

55. À la 28e séance, le 27 novembre, le Président de la Commission a présenté un projet de décision intitulé « Projet de révision du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies » (A/C.5/57/L.24), libellé comme suit :

« L'Assemblée générale :

a) Prend note du rapport du Secrétaire général sur le projet de révision du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et des observations y relatives du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

b) Adopte la version révisée du Règlement financier telle qu'elle est exposée dans le rapport susmentionné du Secrétaire général;

c) Décide que cette version révisée du Règlement financier prendra effet le 1er janvier 2003. »

56. À la 37e séance, le 13 décembre, le Président a présenté un projet de décision révisé intitulé « Projet de révision du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies » (A/C.5/57/L.24/Rev.1). À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision révisé sans le mettre aux voix (voir par. 81, projet de décision XIV).

Étude approfondie de la structure des postes au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

57. La Commission a examiné cette question à ses 24e, 25e, et 28e séances, les 11, 12 et 27 novembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général à ce sujet (A/57/483) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/57/7/Add.14, sect. V).

58. À la 28e séance, le 27 novembre, le Président de la Commission a présenté un projet de décision intitulé « Étude approfondie de la structure des postes au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies » (A/C.5/57/L.25). À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision, sans le mettre aux voix (voir par. 81, projet de décision XV).

Budgétisation axée sur les résultats

59. La Commission a examiné cette question à ses 24e, 25e et 28e séances, les 11, 12 et 27 novembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général à ce sujet (A/57/478), de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne (A/57/474) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/57/7/Add.14, sect. VI).

60. À la 28e séance, le 27 novembre, le Président de la Commission a présenté un projet de décision intitulé « Budgétisation axée sur les résultats » (A/C.5/57/L.26), qui avait fait l'objet de consultations officieuses coordonnées par le représentant de la Belgique, Vice-Président de la Commission. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision, sans le mettre aux voix (voir par. 81, projet de décision XVI).

Dépenses additionnelles résultant de l'inflation et des fluctuations monétaires

61. La Commission a examiné cette question à ses 24e, 25e et 28e séances, les 11, 12 et 27 novembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/57/471) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/57/7/Add.14, sect. IV).

62. À la 28e séance, le 27 novembre, le Président de la Commission a présenté un projet de décision intitulé « Dépenses additionnelles résultant de l'inflation et des fluctuations monétaires » (A/C.5/57/L.28), qui avait fait l'objet de consultations officieuses coordonnées par le représentant de la Belgique, Vice-Président de la Commission. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision, sans le mettre aux voix (voir par. 81, projet de décision XVII).

Demande d'octroi d'une subvention à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

63. La Commission a examiné cette question à ses 26e, 27e et 37e séances, les 18 et 21 novembre et le 13 décembre. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général lui transmettant les recommandations du Conseil d'administration de l'Institut concernant l'octroi d'une subvention (A/C.5/57/4) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/57/7/Add.7).

64. À la 37e séance, le 13 décembre, le Président de la Commission a présenté un projet de décision intitulé « Demande d'octroi d'une subvention à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement » (A/C.5/57/L.27). À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision, sans le mettre aux voix (voir par. 81, projet de décision XVIII).

Construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

65. La Commission a examiné cette question à ses 28e et 37e séances, les 27 novembre et 13 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général à ce sujet (A/57/467) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/57/7/Add.8).

66. À la 37e séance, le 13 décembre, le Président de la Commission a présenté un projet de décision intitulé « Construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes » (A/C.5/57/L.32). À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision, sans le mettre aux voix (voir par. 81, projet de décision XIX).

Renforcement du Département de l'information avec les moyens disponibles, en vue d'appuyer et d'améliorer le site Web de l'Organisation dans toutes les langues officielles

67. La Commission a examiné cette question à ses 12e, 13e et 37e séances, les 21 et 22 octobre et le 13 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général à ce sujet (A/57/355) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/57/7/Add.2).

68. À la 37e séance, le 13 décembre, le Président de la Commission a présenté un projet de décision intitulé « Renforcement du Département de l'information avec les

moyens disponibles, en vue d'appuyer et d'améliorer le site Web de l'Organisation dans toutes les langues officielles (A/C.5/57/L.37), qui avait fait l'objet de consultations officieuses coordonnées par le représentant du Portugal. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision, sans le mettre aux voix (voir par. 81, projet de décision XX).

Activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

69. La Commission a examiné cette question à ses 29e, 31e et 37e séances, les 3, 9 et 13 décembre. Elle était saisie d'un état d'incidences présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/57/L.16/Rev.1 (A/C.5/57/24), ainsi que du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/57/7/Add.18).

70. À la 37e séance, le 13 décembre, le Président de la Commission a présenté un projet de décision intitulé « Activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme » (A/C.5/57/L.46, projet de décision I), qui avait fait l'objet de consultations officieuses coordonnées par le représentant de la Belgique, Vice-Président de la Commission.

71. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision, sans le mettre aux voix (voir par. 81, projet de décision XXI).

Instance permanente sur les questions autochtones

72. La Commission a examiné cette question à ses 29e, 31e, 32e et 37e séances, les 3, 9, 10 et 13 décembre. Elle était saisie de l'état présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/57/L.7 (A/C.5/57/26) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/57/7/Add.19).

73. À la 37e séance, le 13 décembre, le Président de la Commission a présenté un projet de décision intitulé « Instance permanente sur les questions autochtones » (A/C.5/57/L.46, projet de décision II), qui avait fait l'objet de consultations officieuses coordonnées par le représentant de la Belgique, Vice-Président de la Commission. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision, sans le mettre aux voix (voir par. 81, projet de décision XXII).

Procès des Khmers rouges

74. La Commission a examiné cette question à ses 31e, 32e et 37e séances, les 9, 10 et 13 décembre. Elle était saisie de l'état présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/57/L.70 (A/C.5/57/29) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/57/7/Add.22).

75. À la 37e séance, le 13 décembre, le Président de la Commission a présenté un projet de décision intitulé « Procès des Khmer rouges » (A/C.5/57/L.46, projet de décision III), qui avait fait l'objet de consultations officieuses coordonnées par le représentant de la Belgique, Vice-Président de la Commission. À la même séance, la

Commission a adopté le projet de décision, sans le mettre aux voix (voir par. 81, projet de décision XXIII).

Assurer un appui efficace en matière de secrétariat, pour un suivi soutenu des résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement

76. La Commission a examiné cette question à ses 35e et 37e séances, les 12 et 13 décembre. Elle était saisie de l'état présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.2/57/L.62 (A/C.5/57/32) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/57/7/Add.24).

77. À la 37e séance, le 13 décembre, le Président de la Commission a présenté un projet de décision intitulé « Assurer un appui efficace en matière de secrétariat, pour un suivi soutenu des résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement » (A/C.5/57/L.46, projet de décision IV), qui avait fait l'objet de consultations officieuses coordonnées par le représentant de la Belgique, Vice-Président de la Commission. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision, sans le mettre aux voix (voir par. 81, projet de décision XXIV).

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2002

78. La Commission a examiné cette question à ses 20e et 37e séances, les 4 novembre et 13 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général à ce sujet (A/C.5/57/13 et Corr.1) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/57/7/Add.12).

79. À la 37e séance, le 13 décembre, le Président de la Commission a présenté un projet de décision intitulé « Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2002 » (A/C.5/57/L.46, projet de décision V), qui avait fait l'objet de consultations officieuses coordonnées par le représentant de la Namibie. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision, sans le mettre aux voix (voir par. 81, projet de décision XXV).

IV. Recommandations de la Cinquième Commission

80. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution ci-après :

**Projet de résolution I
Questions relatives au budget-programme
de l'exercice biennal 2002-2003**

L'Assemblée générale,

I. Mesures prévues pour accroître la part du budget ordinaire dans le financement de l'Office des Nations Unies à Nairobi

Rappelant le paragraphe 163 de sa résolution 56/253 du 24 décembre 2001, dans lequel elle a prié le Secrétaire général d'aligner les arrangements financiers de l'Office des Nations Unies à Nairobi sur ceux des autres bureaux administratifs analogues de l'Organisation,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur les mesures prévues pour accroître la part du budget ordinaire dans le financement de l'Office des Nations Unies à Nairobi¹ et fait siennes les recommandations y relatives du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²;

2. *Note avec satisfaction* que le Secrétaire général a l'intention de continuer à renforcer l'Office des Nations Unies à Nairobi et l'engage instamment à accroître la part du budget ordinaire dans le financement de l'Office au cours des prochains exercices biennaux afin que celui-ci puisse exécuter intégralement les programmes et activités relevant de son mandat;

3. *Prie* le Secrétaire général de tenir compte des dispositions de la présente résolution lors de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.

II. Plan-cadre d'équipement

Rappelant ses résolutions 54/249 du 23 décembre 1999, 55/238 du 23 décembre 2000, 56/234 et 56/236 du 24 décembre 2001 et 56/286 du 27 juin 2002,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le plan-cadre d'équipement³,

Ayant examiné également le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴,

1. *Prend note avec inquiétude* des dangers, des risques et des défauts inhérents à l'état actuel du complexe du Siège de l'ONU, et convient avec le Secrétaire général de la nécessité de se prononcer en faveur de solutions réalistes propres à améliorer la situation;

2. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur le plan-cadre d'équipement³;

3. *Prend note également* du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴ et approuve les observations et recommandations qui y figurent, sous réserve des dispositions de la présente résolution;

4. *Accueille avec gratitude* l'aide offerte par la ville et l'État de New York et apprécie les efforts que déploient les autorités new-yorkaises pour rendre possible la réalisation du plan-cadre d'équipement;

¹ A/57/362.

² A/57/7/Add.3, sect. A.

³ A/57/285.

⁴ A/57/7/Add.4.

Plan-cadre d'équipement : ampleur des travaux

5. *Décide* d'exécuter le plan-cadre d'équipement selon le projet de base correspondant au premier scénario proposé pour l'échelonnement des travaux et les locaux transitoires, moyennant un coût estimatif de 1 milliard 49 millions de dollars des États-Unis⁵, comportant une marge de fluctuation de 10 %, c'est-à-dire que les travaux coûteraient entre 944,1 millions de dollars et 1 153 900 000 dollars, à supposer qu'ils commencent en octobre 2004 et qu'ils durent cinq ans;

6. *Note* que le projet pourrait coûter jusqu'à 144 millions de dollars de plus au cas où elle retiendrait l'une quelconque des options additionnelles mentionnées plus loin au paragraphe 11;

7. *Autorise* le Secrétaire général à mettre en oeuvre les dernières phases de la conception du projet (plans et cahiers des charges), compte tenu des dispositions énoncées ci-après;

Projet de base

8. *Approuve* l'exécution du projet de base, à l'exclusion du projet d'aménagement d'une nouvelle grande salle de conférence et d'une salle polyvalente dans le garage;

9. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-huitième session des plans correspondant aux trois nouvelles salles de conférence prévues dans le projet de base, notamment des informations sur la raison d'être de ces nouveaux locaux et sur les dimensions de chaque salle;

10. *Prie également* le Secrétaire général d'inclure dans les plans susmentionnés des solutions viables pour permettre à la lumière du jour d'éclairer les salles, de façon que les conditions de travail y soient saines;

Options additionnelles

11. *Approuve* les options additionnelles qu'il est proposé d'inclure dans la conception du projet de base du plan-cadre d'équipement pour ce qui concerne le renforcement de la sécurité, les systèmes de secours et d'appoint et la viabilité des installations, sans préjudice de la décision finale qu'elle prendra à sa cinquante-huitième session quant aux options à inclure dans le projet de base, et approuve également les plans de réserve qui amèneraient à maintenir le projet d'aménagement d'une nouvelle grande salle de conférence et d'une salle polyvalente dans le garage du complexe du Siège de l'Organisation;

Locaux transitoires

12. *Approuve* la proposition du Secrétaire général tendant à ce que celui-ci, conformément au premier scénario envisagé pour l'échelonnement des travaux et les

⁵ Le montant de 1 milliard 49 millions de dollars comporte une marge de fluctuation de 10 %, à supposer que les travaux commencent en octobre 2004, et se décomposerait comme suit : coût estimatif du projet de base : 991 millions de dollars; coût estimatif des locaux transitoires : 96 millions de dollars; réduction de 17 millions de dollars correspondant aux crédits déjà ouverts pour les mesures de sécurité; réduction de 57 millions de dollars due à l'exclusion du coût d'une nouvelle grande salle de conférence et d'une salle polyvalente dans le complexe actuel; et augmentation de 36 millions de dollars due au remplacement des façades de verre.

locaux transitoires, mène à terme les négociations avec la ville de New York en vue de la construction et de la location-vente d'un nouveau bâtiment qui serait édifié sur une partie du terrain de jeu Robert Moses, dont la disparition serait compensée par l'aménagement d'autres espaces verts pour les habitants du quartier;

13. *Prie* le Secrétaire général d'inclure dans la conception de ce nouveau bâtiment une grande salle de conférence permanente et une salle polyvalente permanente;

14. *Prie également* le Secrétaire général de veiller à ce que la conception du nouveau bâtiment respecte les paramètres nécessaires en matière de sécurité et d'environnement;

15. *Approuve*, en principe, le scénario proposé par le Secrétaire général selon lequel le nouveau bâtiment de l'ONU serait occupé par celle-ci en vertu d'un contrat de location-vente à l'expiration duquel elle deviendrait propriétaire du bâtiment et du terrain sur lequel il serait édifié;

Garage

16. *Prend note avec préoccupation* du manque actuel d'espace de stationnement à l'ONU;

17. *Prie* le Secrétaire général d'étudier toutes les options viables susceptibles de fournir suffisamment de places de parking pour faire face aux besoins actuels et futurs des missions diplomatiques et des fonctionnaires du Secrétariat, dans les limites de l'enveloppe budgétaire globale prévue pour le plan-cadre d'équipement, et de lui faire rapport à ce sujet lors de sa cinquante-huitième session, lorsqu'elle examinera le plan-cadre;

Gestion et contrôle

18. *Prie* le Secrétaire général de mettre en place pour toutes les phases du plan, avant et durant son exécution, des normes de contrôle rigoureuses, qui définissent exactement les travaux de remise en état à réaliser et les résultats techniques à obtenir, de façon que le coût total du projet ne dépasse pas le budget approuvé, que les travaux soient menés à bien dans les délais impartis, dans les limites de l'enveloppe budgétaire prévue et conformément aux spécifications techniques convenues, que les entrepreneurs soient tenus d'acquitter des pénalités financières en cas de retard d'exécution, et que la qualité des travaux soit garantie à long terme;

19. *Approuve* l'intention qu'a exprimée le Secrétaire général de constituer un conseil consultatif indépendant et impartial, comme il l'indique au paragraphe 66 de son rapport³, et le prie d'appliquer le principe d'une large représentation géographique dans la composition dudit conseil;

20. *Prend note* des informations figurant au paragraphe 75 du rapport du Secrétaire général³, ainsi que du fait que le Comité des commissaires aux comptes, pour éviter des conflits d'intérêt, n'a pas assumé la responsabilité de la validation des coûts initiaux du projet;

21. *Souligne à cet égard* que, par souci de transparence, il importe qu'en pareil cas le Secrétaire général l'informe de la situation;

22. *Souligne également* qu'il importe de contrôler l'élaboration et l'exécution du plan-cadre d'équipement et prie le Comité des commissaires aux comptes et tous les autres organes de contrôle intéressés d'entreprendre immédiatement des activités de contrôle et de lui en rendre compte chaque année;

23. *Prend note* des annexes II et III du rapport du Secrétaire général³ et prie celui-ci de publier un rectificatif qui tienne compte de la structure administrative actuelle du Secrétariat, pour ce qui est de la gestion du plan-cadre d'équipement, maintenant et durant son exécution⁶;

Financement et ouverture de crédits

24. *Décide* de créer un compte spécial pour le plan-cadre d'équipement et prie le Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires à cette fin, conformément à l'article 6.6 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies;

25. *Décide également* d'ouvrir un crédit de 25,5 millions de dollars à inscrire au compte spécial pour le plan-cadre d'équipement pour l'exercice biennal 2002-2003, conformément aux résolutions relatives au barème des quotes-parts concernant l'exercice biennal 2002-2003, en vue de financer la conception du projet et les services connexes de gestion préalables à la mise en chantier des travaux de construction, pour le projet de base et les options additionnelles;

26. *Autorise* le Secrétaire général à engager des dépenses à concurrence de 26 millions de dollars pour l'exercice biennal 2004-2005, afin de financer les dernières phases de la conception du projet et les services connexes de gestion préalables à la mise en chantier des travaux de construction, pour le projet de base et les options additionnelles;

27. *Note avec satisfaction* que le Secrétaire général se prépare à lancer une campagne destinée à mobiliser des dons de sources privées;

28. *Réaffirme* qu'il importe de poursuivre les efforts visant à mobiliser des ressources financières auprès des secteurs public et privé aux fins de la rénovation des installations et du matériel, notamment de faire appel à des entreprises privées pour l'amélioration des infrastructures, sous réserve que leur participation n'ait pas d'incidences financières pour l'Organisation, et réaffirme également que l'acceptation de tout don à cette fin devra être conforme au caractère international et intergouvernemental de l'Organisation et respecter pleinement son règlement financier et ses règles de gestion financière;

29. *Prie* le Secrétaire général de lui faire rapport à sa cinquante-huitième session sur les questions suivantes :

- a) État des perspectives de financement, notamment du montage financier proposé par le pays hôte;
- b) Autres contributions et démarches entreprises pour recueillir des dons de sources publique et privée;
- c) Autres aspects des résultats des négociations avec la ville et l'État de New York;

⁶ Le rectificatif a été ultérieurement publié sous la cote A/57/285/Corr.1.

- d) État d'avancement de la conception du projet;

Achats

30. *Prie* le Secrétaire général, considérant qu'il importe de continuer à rechercher les moyens d'offrir davantage de possibilités aux fournisseurs se trouvant dans des pays en développement ou dans des pays en transition, de prêter dûment attention aux dispositions de ses résolutions 54/14 du 29 octobre 1999 et 55/247 du 12 avril 2001, relatives à la réforme des achats, lorsqu'il exécutera le plan-cadre d'équipement;

31. *Prie également* le Secrétaire général de lui rendre compte chaque année des marchés qui auront été passés aux fins de l'exécution du plan-cadre d'équipement;

Dispositions finales

32. *Décide* qu'aucune des dispositions de la présente résolution, à l'exception des paragraphes 24 à 26 et de tous les cahiers des charges qui ont été demandés, n'aura force obligatoire au cas où la ville et l'État de New York ne pourraient pas tenir leurs engagements concernant le plan-cadre d'équipement et où le pays hôte ne proposerait pas un montage financier pour couvrir le coût du projet décrit au paragraphe 5 de la présente résolution;

33. *Décide également* de revenir sur la question du financement du plan-cadre d'équipement lors de sa cinquante-huitième session;

34. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter des rapports intérimaires annuels sur l'exécution du plan-cadre d'équipement.

III. Prévisions de dépenses relatives aux questions dont le Conseil de sécurité est saisi

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux questions dont le Conseil de sécurité est saisi⁷ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁸,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux questions dont le Conseil de sécurité est saisi⁷ et approuve les observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport connexe⁸;

2. *Approuve* l'ouverture, conformément à la procédure énoncée au paragraphe 11 de l'annexe I de sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986, d'un crédit additionnel de 60 039 000 dollars pour les dix-neuf missions politiques spéciales visées dans le rapport du Secrétaire général, au chapitre 3 (Affaires politiques⁹) du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003;

⁷ A/C.5/57/23.

⁸ A/57/7/Add.17.

⁹ A/56/6 (sect. 3).

3. *Approuve également* l'ouverture au chapitre 32 (Contributions du personnel¹⁰) du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 d'un crédit de 8 183 100 dollars, lequel sera compensé par l'inscription d'un montant identique au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel¹¹).

IV. Renforcement du Service de prévention du terrorisme du Secrétariat

Rappelant le paragraphe 103 de sa résolution 56/253 du 24 décembre 2001,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le renforcement du Service de prévention du terrorisme du Secrétariat¹² et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹³,

1. *Réaffirme* que les priorités de l'Organisation, énoncées dans le plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005¹⁴, sont les suivantes :

- a) Maintien de la paix et de la sécurité internationales;
- b) Promotion d'une croissance économique soutenue et du développement durable, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et aux décisions prises lors des récentes conférences des Nations Unies;
- c) Développement de l'Afrique;
- d) Promotion des droits de l'homme;
- e) Coordination efficace des opérations d'assistance humanitaire;
- f) Promotion de la justice et du droit international;
- g) Désarmement;
- h) Lutte contre la drogue, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations;

2. *Réaffirme également* que le Centre de prévention de la criminalité internationale de l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime du Secrétariat a pour rôle de contribuer à la prévention du terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, ainsi qu'il est prescrit et consigné dans le plan à moyen terme¹⁵;

3. *Réaffirme en outre* que le Centre a pour rôle de fournir, à la demande des États Membres, une assistance technique en matière de prévention du terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations;

4. *Approuve* l'ouverture d'un crédit de 230 900 dollars, à imputer sur le fonds de réserve, au chapitre 14 (Prévention du crime et justice pénale) du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003¹⁶, pour le financement d'un poste D-1, d'un poste P-4, d'un poste P-3 et de deux postes d'agent des services généraux

¹⁰ Ibid. (sect. 32).

¹¹ Ibid. (Income, sect. 1).

¹² A/57/152 et Corr.1, A/57/152/Add.1 et Corr.1 et 2 et A/57/152/Add.2.

¹³ A/57/7/Add.13.

¹⁴ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément No 6* (A/55/6/Rev.1), par. 23.

¹⁵ Ibid., programme 12.

¹⁶ A/56/6 (sect.14).

(autres classes) et d'un crédit correspondant de 55 600 dollars au chapitre 32 (Contributions du personnel¹⁷), à compenser par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel¹⁸), et décide qu'il sera tenu compte du solde des ressources nécessaires, dont le détail figure à l'annexe au rapport du Secrétaire général¹⁹, dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.

V. Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Rappelant ses résolutions 47/227 du 8 avril 1993 et 56/208 du 21 décembre 2001,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche²⁰ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²¹,

1. *Souligne* la nécessité de trouver une solution financière viable qui garantisse le bon fonctionnement futur de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;

2. *Note avec inquiétude* que l'Institut a accumulé une dette à l'égard de l'Organisation des Nations Unies et de la Fondation immobilière pour les organisations internationales du fait du non-paiement des loyers et charges de ses bureaux de liaison à New York et Genève;

3. *Prie* le Secrétaire général, après avoir consulté le Directeur exécutif de l'Institut, de lui rendre compte, à sa cinquante-huitième session, de la viabilité financière de l'Institut, notamment la situation en ce qui concerne l'ensemble des contributions volontaires et le remboursement de la dette accumulée par l'Institut, ainsi que des avantages offerts à des organismes analogues;

4. *Prie également* le Secrétaire général de présenter, dans le cadre du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 et sur la base des consultations susmentionnées avec l'Institut, des propositions et des solutions précises sur les moyens les plus efficaces de régler la question des coûts des loyers et charges passés et futurs de l'Institut, en s'inspirant des avantages offerts à d'autres organismes associés à l'Organisation des Nations Unies.

VI. Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003

Ayant examiné le premier rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003²² et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²³,

1. *Réaffirme* le processus budgétaire qu'elle a approuvé dans sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986 et réaffirmé dans des résolutions ultérieures;

¹⁷ Ibid. (sect. 32).

¹⁸ Ibid. (Income, sect. 1).

¹⁹ A/57/152/Add.2.

²⁰ A/57/479.

²¹ A/57/7/Add.15.

²² A/57/616.

²³ A/57/7/Add.16.

2. *Réaffirme également* ses résolutions 56/253 et 56/254 du 24 décembre 2001 et 56/274 B, 56/286 et 56/287 du 27 juin 2002;

3. *Prend note* du premier rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003²² et souscrit aux observations et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²³, sous réserve des dispositions de la présente résolution;

4. *Décide* d'ouvrir un crédit d'un montant de 6 896 100 dollars pour financer les réunions du Comité contre le terrorisme pour la période du 1er janvier 2002 au 31 mars 2003, 6 531 900 dollars étant inscrits au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence²⁴) et 364 200 dollars au chapitre 27D (Bureau des services centraux d'appui²⁵) du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003;

5. *Prend note* du caractère toujours imprévisible des services à fournir au Comité contre le terrorisme et des possibilités en ce qui concerne le financement de tout ou partie desdits services;

6. *Réaffirme* le paragraphe 2 de sa résolution 56/288 du 27 juin 2002, dans lequel elle a prié le Secrétaire général de fournir des services de conférence et des services d'appui au Comité contre le terrorisme sans compromettre les autres activités relevant des services de conférence;

7. *Décide* d'examiner plus avant les services de conférence et les services d'appui à fournir au Comité contre le terrorisme en 2003, à la lumière du réexamen que le Conseil de sécurité consacrera aux activités du Comité;

8. *Décide également* d'approuver un montant de 9,9 millions de dollars pour tenir compte des taux effectifs de vacance de postes en 2002 et d'examiner les taux de vacance effectifs pour 2003 dans le contexte du deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003;

9. *Réaffirme* les paragraphes 133 à 136 de sa résolution 56/253;

10. *Prie* le Secrétaire général de continuer à rendre compte chaque trimestre des dépenses imputées au budget ordinaire, en les présentant de manière appropriée;

11. *Note avec une vive préoccupation* que la situation financière de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies ne cesse de s'aggraver;

12. *Prie* le Secrétaire général de faire le nécessaire, à titre prioritaire, pour inverser la tendance à la baisse des recettes de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, en envisageant toutes les solutions possibles pour la gestion de cette activité à l'avenir, et de lui faire rapport sur la question dans le contexte du deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme;

13. *Approuve* une augmentation nette de 176 866 900 dollars des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2002-2003 et une augmentation nette de 2 807 300 dollars des prévisions de recettes pour l'exercice biennal, à répartir entre les chapitres des dépenses et des recettes comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général²².

²⁴ A/56/6 (sect. 2) et A/56/6/Corr.1.

²⁵ Ibid. (sect. 27D).

VII. Fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées

Note que le solde du fonds de réserve s'établit à 31 200 dollars.

Projet de résolution II Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003

A Ouverture de crédits révisée pour l'exercice biennal 2002-2003

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 2002-2003, le crédit de 2 699 267 800 dollars des États-Unis qu'elle avait ouvert par ses résolutions 56/254 A du 24 décembre 2001 et 56/274 B et 56/286 du 27 juin 2002 est majoré de 191 550 900 dollars, cette majoration étant le résultat net des augmentations et diminutions indiquées ci-après :

(En dollars des États-Unis)

<i>Chapitre</i>	<i>Crédits ouvert par les résolutions 56/254 A, 56/274 B et 56/286</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Crédits révisés</i>
Titre I. <i>Politique, direction et coordination d'ensemble</i>			
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	49 365 800	1 263 000	50 628 800
2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	449 775 300	20 817 600	470 592 900
Total, titre I	499 141 100	22 080 600	521 221 700
Titre II. <i>Affaires politiques</i>			
3. Affaires politiques et missions spéciales	165 579 400	85 970 900	251 550 300
4. Désarmement	15 432 300	388 800	15 821 100
5. Opérations de maintien de la paix	73 600 700	4 599 400	78 200 100
6. Utilisations pacifiques de l'espace	4 044 800	270 500	4 315 300
Total, titre II	258 657 200	91 229 600	349 886 800
Titre III. <i>Justice internationale et droit international</i>			
7. Cour internationale de Justice	23 837 300	2 478 600	26 315 900
8. Affaires juridiques	35 265 800	488 700	35 754 500
Total, titre III	59 103 100	2 967 300	62 070 400
Titre IV. <i>Coopération internationale pour le développement</i>			
9. Affaires économiques et sociales	121 043 400	2 608 800	123 652 200
9A. Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés	3 055 600	43 900	3 099 500
10. Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement	5 932 700	119 600	6 052 300
11A. Commerce et développement	84 858 400	6 437 400	91 295 800
11B. Centre du commerce international CNUCED/OMC	18 022 600	1 351 300	19 373 900

<i>Chapitre</i>	<i>Crédits ouverts par les résolutions 56/254 A, 56/274 B et 56/286</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Crédits révisés</i>
12. Environnement	7 660 200	694 900	8 355 100
13. Établissements humains	11 541 800	1 252 400	12 794 200
14. Lutte contre la criminalité	5 733 800	606 000	6 339 800
15. Contrôle international des drogues	15 289 100	1 004 600	16 293 700
Total, titre IV	273 137 600	14 118 900	287 256 500
Titre V. <i>Coopération régionale pour le développement</i>			
16. Développement économique et social en Afrique	80 845 700	3 020 200	83 865 900
17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	53 396 200	5 425 100	58 821 300
18. Développement économique en Europe	40 605 900	3 192 900	43 798 800
19. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	69 399 400	3 811 100	73 210 500
20. Développement économique et social en Asie occidentale	50 140 200	(297 400)	49 842 800
21. Programme ordinaire de coopération technique	42 749 600	121 900	42 871 500
Total, titre V	337 137 000	15 273 800	352 410 800
Titre VI. <i>Droits de l'homme et affaires humanitaires</i>			
22. Droits de l'homme	44 727 100	2 849 200	47 576 300
23. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	42 890 400	3 065 600	45 956 000
24. Réfugiés de Palestine	24 828 400	3 450 300	28 278 700
25. Aide humanitaire	20 011 600	565 800	20 577 400
Total, titre VI	132 457 500	9 930 900	142 388 400
Titre VII. <i>Information</i>			
26. Information	144 719 200	2 388 400	147 107 600
Total, titre VII	144 719 200	2 388 400	147 107 600
Titre VIII. <i>Services communs d'appui</i>			
27. Gestion et services centraux d'appui	440 883 600	10 458 500	451 342 100
Total, titre VIII	440 883 600	10 458 500	451 342 100
Titre IX. <i>Contrôle interne</i>			
28. Contrôle interne	20 296 900	649 700	20 946 600
Total, titre IX	20 296 900	649 700	20 946 600
Titre X. <i>Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</i>			
29. Activités administratives financées en commun	8 436 600	323 000	8 759 600
30. Dépenses spéciales	70 987 500	6 098 100	77 085 600
Total, titre X	79 424 100	6 421 100	85 845 200

<i>Chapitre</i>	<i>Crédits ouvert par les résolutions 56/254 A, 56/274 B et 56/286</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Crédits révisés</i>
Titre XI. Dépenses d'équipement			
31. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	87 254 500	1 086 600	88 341 100
Total, titre XI	87 254 500	1 086 600	88 341 100
Titre XII. Contributions du personnel			
32. Contributions du personnel	353 991 000	14 945 500	368 936 500
Total, titre XII	353 991 000	14 945 500	368 936 500
Titre XIII. Compte pour le développement			
33. Compte pour le développement	13 065 000	–	13 065 000
Total, titre XIII	13 065 000	–	13 065 000
Total général, prévisions de dépenses	2 699 267 800	191 550 900	2 890 818 700

B **Prévisions de recettes révisées pour l'exercice biennal 2002-2003**

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 2002-2003, les prévisions de recettes d'un montant de 361 298 900 dollars des États-Unis qu'elle avait approuvées par ses résolutions 56/254 A du 24 décembre 2001 et 56/274 B et 56/286 du 27 juin 2002 sont majorées de 4 393 500 dollars, cette augmentation se ventilant comme suit :

(En dollars des États-Unis)

<i>Chapitre des recettes</i>	<i>Montants approuvés par les résolutions 56/254 A, 56/274 B et 56/286</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montants révisés</i>
1. Recettes provenant des contributions du personnel	358 278 500	14 769 600	373 048 100
Total	358 278 500	14 769 600	373 048 100
2. Recettes générales	47 283 200	(5 330 000)	41 953 200
3. Services destinés au public	4 474 400	(5 046 100)	(571 700)
Total	51 757 600	(10 376 100)	41 381 500
Total général	410 036 100	4 393 500	414 429 600

C **Financement des dépenses de l'année 2003**

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'année 2003 :

1. Les dépenses prévues au budget d'un montant total de 1 606 290 850 dollars des États-Unis, soit 1 312 589 350 dollars représentant la moitié des crédits initialement ouverts pour l'exercice biennal 2002-2003 par sa résolution 56/254 C du 24 décembre 2001, 14 728 900 dollars et 59 360 200 dollars représentant les crédits additionnels ouverts pour l'exercice biennal 2002-2003 par ses résolutions 56/274 B et 56/286 du 27 juin 2002, 191 550 900 dollars représentant la majoration qu'elle a approuvée dans sa résolution A ci-dessus, plus 28 061 500 dollars correspondant à la majoration du montant définitif des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2000-2001 dans ses résolutions 56/240 A du 24 décembre 2001 et 56/240 C du 27 mars 2002, seront couvertes comme suit, conformément aux articles 5.1 et 5.2 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies :

- a) À concurrence de 37 259 284 dollars, par :
 - i) Un montant de 25 878 800 dollars représentant la moitié des recettes autres que celles provenant des contributions du personnel qu'elle a approuvées pour l'exercice biennal 2002-2003 par sa résolution 56/254 B du 24 décembre 2001;
 - ii) Moins 10 376 100 dollars correspondant à la diminution qu'elle a approuvée dans sa résolution B ci-dessus;
 - iii) Un montant de 237 244 dollars, représentant le solde inutilisé du montant définitif des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2000-2001, au 31 décembre 2001;
 - iv) Un montant de 26 748 816 dollars représentant des économies au titre de la liquidation d'engagements d'exercices antérieurs, au 31 décembre 2001;
 - v) Un montant de 5 077 dollars représentant le solde net des contributions des nouveaux États Membres, compensé par d'autres ajustements apportés aux soldes de fonds, au 31 décembre 2001;
 - vi) Moins 5 234 553 dollars correspondant à la diminution des recettes autres que celles provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 2000-2001 par rapport au montant révisé qu'elle a approuvé dans sa résolution 55/239 B du 23 décembre 2000;

b) À concurrence de 1 569 031 566 dollars, par les contributions dues par les États Membres en vertu de ses résolutions 55/5 B du 23 décembre 2000 et 57/4 B du 20 décembre 2002, relatives au barème des quotes-parts pour l'année 2003;

2. Il sera déduit des contributions dues par les États Membres, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955, leurs soldes créditeurs respectifs au Fonds de péréquation des impôts, soit un montant total de 204 230 264 dollars, calculé comme suit :

- a) 176 268 900 dollars, représentant la moitié du montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel qu'elle a approuvé dans sa résolution 56/254 B;
- b) 4 165 800 dollars, représentant le montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel qu'elle a approuvé dans sa résolution 56/274 B;

c) 1 574 900 dollars, représentant le montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel qu'elle a approuvé dans sa résolution 56/286;

d) 14 769 600 dollars, correspondant à l'augmentation des recettes prévues au titre des contributions du personnel qu'elle a approuvée dans sa résolution B ci-dessus;

e) 7 451 064 dollars, correspondant à une augmentation des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 2000-2001 par rapport au montant révisé qu'elle a approuvé dans sa résolution 55/239 B du 23 décembre 2000.

* * *

81. La Cinquième Commission recommande également à l'Assemblée générale d'adopter les projets de décision ci-après :

Projet de décision I
Construction de nouveaux locaux à usage de bureaux
à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba

L'Assemblée générale prend note du rapport du Secrétaire général sur la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba²⁶.

Projet de décision II
Vidéoconférence à l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale prend note du rapport du Secrétaire général sur la vidéoconférence à l'Organisation des Nations Unies²⁷.

Projet de décision III
Arrangements budgétaires et financiers décentralisés
pour les services centraux

L'Assemblée générale prend acte du rapport du Secrétaire général sur les arrangements budgétaires et financiers décentralisés pour les services centraux²⁸ et souscrit à la recommandation formulée à ce sujet par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²⁹.

²⁶ A/57/322.

²⁷ A/57/339 et Corr.1.

²⁸ A/57/348.

²⁹ A/57/7/Add.3, par. 13.

Projet de décision IV Fourniture de services consultatifs

L'Assemblée générale prend acte des conclusions figurant dans les paragraphes 32 à 37 du rapport du Secrétaire général sur la fourniture de services consultatifs³⁰.

Projet de décision V Évolution des ressources extrabudgétaires de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et incidences sur la capacité de la Commission d'exécuter son programme de travail

L'Assemblée générale prend acte du rapport du Secrétaire général sur l'évolution des ressources extrabudgétaires pour l'Amérique latine et les Caraïbes et ses incidences sur la capacité de la Commission d'exécuter son programme de travail³¹.

Projet de décision VI Coopération entre les départements du Siège et les commissions régionales

L'Assemblée générale prend acte de la note du Secrétaire général sur la coopération entre les départements du Siège et les commissions régionales³², ainsi que du rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³³.

Projet de décision VII Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux

L'Assemblée générale prend note du rapport du Secrétaire général sur le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux³⁴ et souscrit aux observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'y rapportant³⁵.

³⁰ A/57/363.

³¹ A/57/364.

³² A/57/361.

³³ A/57/7/Add.3, sect. F.

³⁴ A/57/133.

³⁵ A/57/7/Add.6.

Projet de décision VIII

Mesures de sécurité interinstitutions : organisation générale des responsabilités dans le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies sur le terrain

L'Assemblée générale prend note du rapport du Secrétaire général intitulé « Mesures de sécurité interinstitutions : organisation générale des responsabilités dans le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies sur le terrain³⁶ » et souscrit aux recommandations formulées à ce sujet par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³⁷.

Projet de décision IX

Transformation en postes permanents de certains des postes temporaires financés au titre du chapitre 2 du budget-programme

L'Assemblée générale prend note du rapport du Secrétaire général sur la transformation en postes permanents de certains des postes temporaires financés au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence) du budget-programme³⁸ et souscrit aux observations et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'y rapportant³⁹.

Projet de décision X

Cas où les titulaires d'un poste sont rémunérés à une classe autre que celle qui a été prévue dans le budget

L'Assemblée générale :

- a) Prend note du rapport du Secrétaire général sur les cas où les titulaires d'un poste sont rémunérés à une classe autre que celle qui a été prévue dans le budget⁴⁰;
- b) Rappelle le paragraphe 7 de sa résolution 56/253 du 24 décembre 2001;
- c) Souscrit aux observations et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires se rapportant au rapport susmentionné du Secrétaire général⁴¹.

³⁶ A/57/365.

³⁷ A/57/7/Add.11.

³⁸ A/57/473.

³⁹ A/57/7/Add.14, sect. I.

⁴⁰ A/57/466.

⁴¹ A/57/7/Add.14, sect. II.

Projet de décision XI Présentation du montant estimatif des contributions du personnel

L'Assemblée générale prend note du rapport du Secrétaire général sur la présentation du montant estimatif des contributions du personnel⁴² et souscrit aux observations et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'y rapportant⁴³.

Projet de décision XII Compte pour le développement

L'Assemblée générale :

a) Prend note du rapport du Secrétaire général sur l'exécution des projets financés au moyen du Compte pour le développement⁴⁴ et souscrit aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'y rapportant⁴⁵;

b) Prie le Secrétaire général d'indiquer clairement le rôle des projets financés au moyen du Compte pour le développement par rapport à ceux dont le coût est imputé sur le chapitre 21 (Programme ordinaire de coopération technique⁴⁶) du budget-programme.

Projet de décision XIII Bilan de l'application des dispositions administratives révisées concernant le Centre du commerce international CNUCED/OMC approuvées par l'Assemblée générale dans sa décision 53/411 B

L'Assemblée générale prend note du rapport du Secrétaire général sur le bilan de l'application des dispositions administratives révisées concernant le Centre du commerce international CNUCED/OMC qu'elle a approuvées dans sa décision 53/411 B du 18 décembre 1998⁴⁷, ainsi que du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴⁸, et approuve les recommandations qui y sont formulées.

⁴² A/57/464.

⁴³ A/57/7/Add.14, sect. III.

⁴⁴ A/57/360.

⁴⁵ A/57/7/Add.5.

⁴⁶ A/56/6 (sect. 21).

⁴⁷ A/C.5/57/14.

⁴⁸ A/57/7/Add.10.

Projet de décision XIV

Projet de révision du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale :

- a) Prend note du rapport du Secrétaire général sur le projet de révision du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies⁴⁹ et des observations y relatives du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁵⁰;
- b) Adopte le Règlement financier révisé figurant dans le rapport susmentionné du Secrétaire général;
- c) Décide que le Règlement financier révisé entrera en vigueur le 1er janvier 2003;
- d) Décide également que les actuels articles 5.10 et 9.4 du Règlement financier, qui visent exclusivement la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, seront présentés dans l'annexe spéciale du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies concernant la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains.

Projet de décision XV

Étude approfondie de la structure des postes au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale :

- a) Prend note du rapport du Secrétaire général sur l'étude approfondie de la structure des postes au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies⁵¹ et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁵²;
- b) Décide de poursuivre l'examen de la question de l'étude approfondie de la structure des postes au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies à sa cinquante-huitième session, au titre des questions intitulées « Gestion des ressources humaines » et « Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 »;
- c) Prie le Secrétaire général d'inclure, dans le contexte du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005, compte tenu des vues exprimées par les États Membres, plus de renseignements sur la question de la structure des postes au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et, en particulier, d'établir une comparaison de la structure des postes au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies avec celles d'autres organisations multilatérales qui n'ont pas été couvertes dans le rapport du Secrétaire général, ainsi qu'avec celles de certains États Membres, en indiquant la part en pourcentage de chaque classe.

⁴⁹ A/57/396.

⁵⁰ Voir A/C.5/57/SR.26.

⁵¹ A/57/483.

⁵² A/57/7/Add.14, sect. V.

Projet de décision XVI

Budgétisation axée sur les résultats

L'Assemblée générale :

a) Prend note du rapport intérimaire du Secrétaire général concernant la budgétisation axée sur les résultats pour l'exercice biennal 2002-2003⁵³, et du rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁵⁴, et approuve l'approche décrite par le Secrétaire général au paragraphe 57 de son rapport;

b) Prend note également du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'application de toutes les dispositions de sa résolution 55/231, en date du 23 décembre 2000, relative à la budgétisation axée sur les résultats⁵⁵ et approuve l'approche devant être suivie par le Secrétaire général, telle que décrite au paragraphe 46 dudit rapport;

c) Prend note avec satisfaction des efforts faits à ce jour par le Secrétaire général pour appliquer les dispositions de sa résolution 55/231;

d) Note que les questions abordées dans les rapports susmentionnés du Secrétaire général et du Bureau des services de contrôle interne ont un rapport avec quelques-unes des mesures décrites dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement⁵⁶ ».

Projet de décision XVII

Dépenses additionnelles résultant de l'inflation et des fluctuations monétaires

L'Assemblée générale :

a) Prend note du rapport du Secrétaire général sur les dépenses additionnelles résultant de l'inflation et des fluctuations monétaires⁵⁷ ainsi que du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁵⁸;

b) Décide de poursuivre l'examen de cette question lors de la partie principale de sa cinquante-huitième session lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005, et prie le Secrétaire général de lui présenter alors pour examen un rapport contenant une analyse comparative des pratiques suivies par les autres organisations internationales en la matière.

⁵³ A/57/478.

⁵⁴ A/57/7/Add.14, sect. VI.

⁵⁵ Voir A/57/474.

⁵⁶ A/57/387 et Corr.1.

⁵⁷ A/57/471.

⁵⁸ A/57/7/Add.14, sect. IV.

Projet de décision XVIII

Demande d'octroi d'une subvention à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

L'Assemblée générale, ayant examiné la note du Secrétaire général sur la demande d'octroi d'une subvention à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement⁵⁹ et le rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁶⁰, approuve l'octroi à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement d'une subvention de 227 600 dollars des États-Unis imputable sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

Projet de décision XIX

Construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

L'Assemblée générale prend note du rapport du Secrétaire général sur la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes⁶¹ et souscrit aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires figurant au paragraphe 7 de son rapport⁶².

Projet de décision XX

Renforcement du Département de l'information avec les moyens disponibles, en vue d'appuyer et d'améliorer le site Web de l'Organisation dans toutes les langues officielles

L'Assemblée générale :

- a) Prend note du rapport du Secrétaire général sur le renforcement du Département de l'information avec les moyens disponibles, en vue d'appuyer et d'améliorer le site Web de l'Organisation dans toutes les langues officielles⁶³, ainsi que du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁶⁴;
- b) Constate avec préoccupation que le Département de l'information n'a pas été en mesure, à ce stade, de dégager des ressources, notamment par le biais de réaffectations, pour financer cette activité prioritaire;
- c) Prie le Secrétaire général de mettre en oeuvre sa proposition concernant le renforcement du site Web grâce à la réaffectation de ressources au sein du Département de l'information, en accordant la priorité aux postes linguistiques

⁵⁹ A/C.5/57/4.

⁶⁰ A/57/7/Add.7.

⁶¹ A/57/467.

⁶² A/57/7/Add.8.

⁶³ A/57/355.

⁶⁴ A/57/7/Add.2.

nécessaires, et de lui faire rapport sur la mise en oeuvre de cette proposition à sa cinquante-huitième session;

d) Rappelle le paragraphe 66 de sa résolution 57/130 B du 11 décembre 2002;

e) Prie le Secrétaire général, dans ce contexte, de garder à l'examen la question de la parité entre les six langues officielles sur le site Web et de soumettre des propositions visant à atteindre l'objectif de la parité complète entre ces langues.

Projet de décision XXI

Activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

L'Assemblée générale, ayant examiné l'état présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/57/L.16/Rev.1, relatif aux activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme⁶⁵, et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁶⁶ :

a) Note que, si elle décide d'adopter le projet de résolution A/C.3/57/L.16/Rev.1, un crédit additionnel de 500 000 dollars des États-Unis devra être inscrit au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003⁶⁷, et que, conformément aux procédures qu'elle a établies dans ses résolutions 41/213 du 19 décembre 1986 et 42/211 du 21 décembre 1987, ce montant serait imputé sur le fonds de réserve;

b) Approuve, dans le contexte de l'état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées, visé par les directives concernant le fonds de réserve⁶⁸, un montant de 250 000 dollars à imputer sur le fonds de réserve, destiné à financer les activités de base de l'Institut et représentant les traitements et dépenses communes de personnel correspondant aux quatre postes d'administrateur actuellement inscrits au tableau d'effectifs;

c) Décide qu'un montant de 250 000 dollars sera mis de côté dans le fonds de réserve pour l'exercice biennal en cours, pour financer les activités de base de l'Institut en 2003, portant ainsi à 500 000 dollars le montant total destiné à financer l'Institut, en attendant l'annonce formelle et/ou le versement des contributions volontaires nécessaires pour assurer sa viabilité;

d) Prie le Secrétaire général de lui présenter, par l'intermédiaire de la Cinquième Commission, avant la fin de la reprise de sa cinquante-septième session, un rapport sur la situation financière de l'Institut, notamment l'état des contributions volontaires nécessaires pour assurer sa viabilité, et d'examiner le montant supplémentaire à imputer sur le fonds de réserve, mentionné à l'alinéa c) ci-dessus;

⁶⁵ A/C.5/57/24.

⁶⁶ A/57/7/Add.18.

⁶⁷ A/56/6 (sect. 9) et A/56/6/Corr.1.

⁶⁸ A/C.5/57/33.

e) Note que l'état d'incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général⁶⁹ est fondé sur les recommandations du Groupe de travail chargé d'examiner les activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme⁷⁰;

f) Prie le Secrétaire général de lui présenter avant la fin de la reprise de sa cinquante-septième session le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur la vérification des comptes de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme⁷¹.

Projet de décision XXII

Instance permanente sur les questions autochtones

L'Assemblée générale, ayant examiné l'état présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/57/L.7, relatif à l'Instance permanente sur les questions autochtones⁷², et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁷³, souscrit aux recommandations du Comité consultatif et note que, si elle décide d'adopter le projet de résolution A/C.3/57/L.7, il faudra inscrire des crédits additionnels d'un montant maximum de 316 600 dollars au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales⁷⁴) du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003, et de 96 200 dollars au chapitre 27 (Gestion et services centraux d'appui⁷⁵), et un montant correspondant de 43 000 dollars au chapitre 32 (Contributions du personnel⁷⁶), qui serait compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel⁷⁷).

Projet de décision XXIII

Procès des Khmers rouges

L'Assemblée générale, ayant examiné l'état présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les incidences sur le projet de budget-programme du projet de résolution A/C.3/57/L.70 relatif aux procès des Khmers rouges⁷⁸, et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁷⁹, souscrit aux recommandations du Comité consultatif et note que, si elle décide d'adopter le projet de résolution A/C.3/57/L.70, les dépenses correspondantes devront être

⁶⁹ A/C.5/57/24.

⁷⁰ A/57/330 et Add.1.

⁷¹ Voir A/56/907.

⁷² A/C.5/57/26.

⁷³ A/57/7/Add.19.

⁷⁴ A/56/6 (sect. 9) et A/56/6/Corr.1.

⁷⁵ Ibid. (sect. 27).

⁷⁶ Ibid. (sect. 32).

⁷⁷ Ibid. (Income, sect. 1).

⁷⁸ A/C.5/57/29.

⁷⁹ A/57/7/Add.22.

financées dans la limite des crédits déjà ouverts au chapitre 8 (Affaires juridiques⁸⁰) du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003.

Projet de décision XXIV

Assurer un appui efficace en matière de secrétariat, pour un suivi soutenu des résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement

L'Assemblée générale, ayant examiné l'état présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.2/57/L.62, intitulé « Assurer un appui efficace en matière de secrétariat, pour un appui soutenu des résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement⁸¹ », ainsi que le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁸², souscrit aux recommandations du Comité consultatif et note que si elle décide d'adopter le projet de résolution A/C.2/57/L.62, il faudra inscrire des crédits additionnels d'un montant maximum de 95 500 dollars des États-Unis au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales⁸³) du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003, et de 85 700 dollars au chapitre 27 (Gestion et services d'appui centraux⁸⁴), et un montant correspondant de 22 000 dollars au chapitre 32 (Contributions du personnel⁸⁵), qui serait compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel⁸⁶) du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003.

Projet de décision XXV

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2002

L'Assemblée générale, ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2002⁸⁷ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁸⁸, souscrit à la recommandation du Secrétaire général tendant à ce qu'elle :

a) Approuve un crédit additionnel d'un montant de 44 700 dollars des États-Unis au chapitre 22 (Droits de l'homme⁸⁹) du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003, qui serait imputé sur le fonds de réserve, aux fins du

⁸⁰ A/56/6 (sect. 8).

⁸¹ A/C.5/57/32.

⁸² A/57/7/Add.24.

⁸³ A/56/6 (sect. 9) et A/56/6/Corr.1.

⁸⁴ Ibid. (sect. 27).

⁸⁵ Ibid. (sect. 32).

⁸⁶ Ibid. (Income, sect. 1).

⁸⁷ A/C.5/57/13 et Corr.1.

⁸⁸ A/57/7/Add.12.

⁸⁹ A/56/6 (sect. 22) et A/56/6/Corr.1.

financement des activités découlant de la décision 2002/285 du Conseil économique et social;

b) Invite le Conseil économique et social à réexaminer sa décision 2002/281, de façon que la Commission des droits de l'homme n'ait pas à tenir de réunions supplémentaires lors de sa cinquante-neuvième session;

c) Prie le Secrétaire général de fournir les services de conférence éventuellement nécessaires pour donner suite à la décision 2002/257 du Conseil économique et social et à sa décision 2002/281, une fois qu'il l'aura réexaminée, et de lui rendre compte à sa cinquante-huitième session des dépenses correspondantes, dans le contexte du deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003.
